

Décision

Générale

colonial

Décision n° 355 19 mars 1953

n° 355 19

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mars 1953

Numéro JO

n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro

1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Moussa Hassan est engagé à titre essentiellement précaire et révocable en qualité d'observateur auxiliaire au salaire mensuel de 10.000 francs, exclusif de toute indemnité, pour compter du 13 mars 1953, et mis à la disposition du Chef du Service Météorologique, en remplacement de M. Mohamed Coubèche, démissionnaire.